

---

RAPPORT DE LA 4<sup>E</sup> ÉDITION DU  
PROGRAMME INTERNATIONAL DE  
**FORMATION  
PARLEMENTAIRE**

---

---

11 AU 22 JUIN 2018 – DAKAR

---



**RAPPORT D'ACTIVITÉ (EXTERNE)**

OCTOBRE 2018



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires



Assemblée nationale  
de la République du SENEGAL

 [www.assemblée-nationale.sn](http://www.assemblée-nationale.sn)





# TABLE DES MATIÈRES

3	PROGRAMME INTERNATIONAL DE FORMATION PARLEMENTAIRE
4	UNE PREMIÈRE ÉDITION HORS QUÉBEC
5	PARTENAIRES
6	PARTICIPATION
8	CONFÉRENCIÈRES ET CONFÉRENCIERS
14	PROGRAMME EN BREF
19	PROGRAMME DÉTAILLÉ
33	ÉVALUATION GLOBALE



# PROGRAMME INTERNATIONAL DE FORMATION PARLEMENTAIRE

Fondé en 2015 par l'Assemblée nationale du Québec et la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, le Programme international de formation parlementaire (PIFP) a été conçu pour renforcer les capacités du personnel francophone des parlements. Le Programme mise sur une convergence de la recherche et de l'enseignement universitaires avec la pratique parlementaire. Un des principaux objectifs de cette formation est de mettre en valeur l'importance pour les parlements francophones de se doter d'une fonction publique parlementaire compétente et neutre.



« Cette formation a notamment comme objectif de faciliter l'échange sur nos façons de faire, tout en permettant d'acquérir des notions qui peuvent être mises en œuvre à l'intérieur de nos organisations respectives. »

- Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec.

## **Certains principes ont guidé la préparation du contenu du Programme afin d'en assurer le succès :**

- des formations offertes par des spécialistes des parlements et d'autres organisations et des universitaires issus de différents pays du Nord comme du Sud;
- des ateliers pratiques complémentaires aux enseignements théoriques;
- une approche pédagogique axée sur :
  1. le développement des compétences propres au fonctionnement d'un Parlement ;
  2. le partage d'expériences, non seulement entre les cadres parlementaires inscrits au PIFP, mais aussi entre ceux-ci et l'équipe de formation.

Durant les formations, les participants se familiarisent avec des concepts, des méthodes et de bonnes pratiques propres à la conception, à l'organisation et à l'administration du travail parlementaire. De retour dans leur pays, ces fonctionnaires sont ainsi mieux outillés pour soutenir le travail des parlementaires dans leurs fonctions de législation, de représentation et de contrôle.

Le présent rapport revient sur les faits marquants de la quatrième édition du PIFP. Il fait état notamment des évaluations effectuées par les participants. Il précise le contexte de cette première édition hors Québec et contient la liste des personnes inscrites, les notes biographiques des conférencières et des conférenciers, le Programme ainsi que l'évaluation globale de celui-ci.

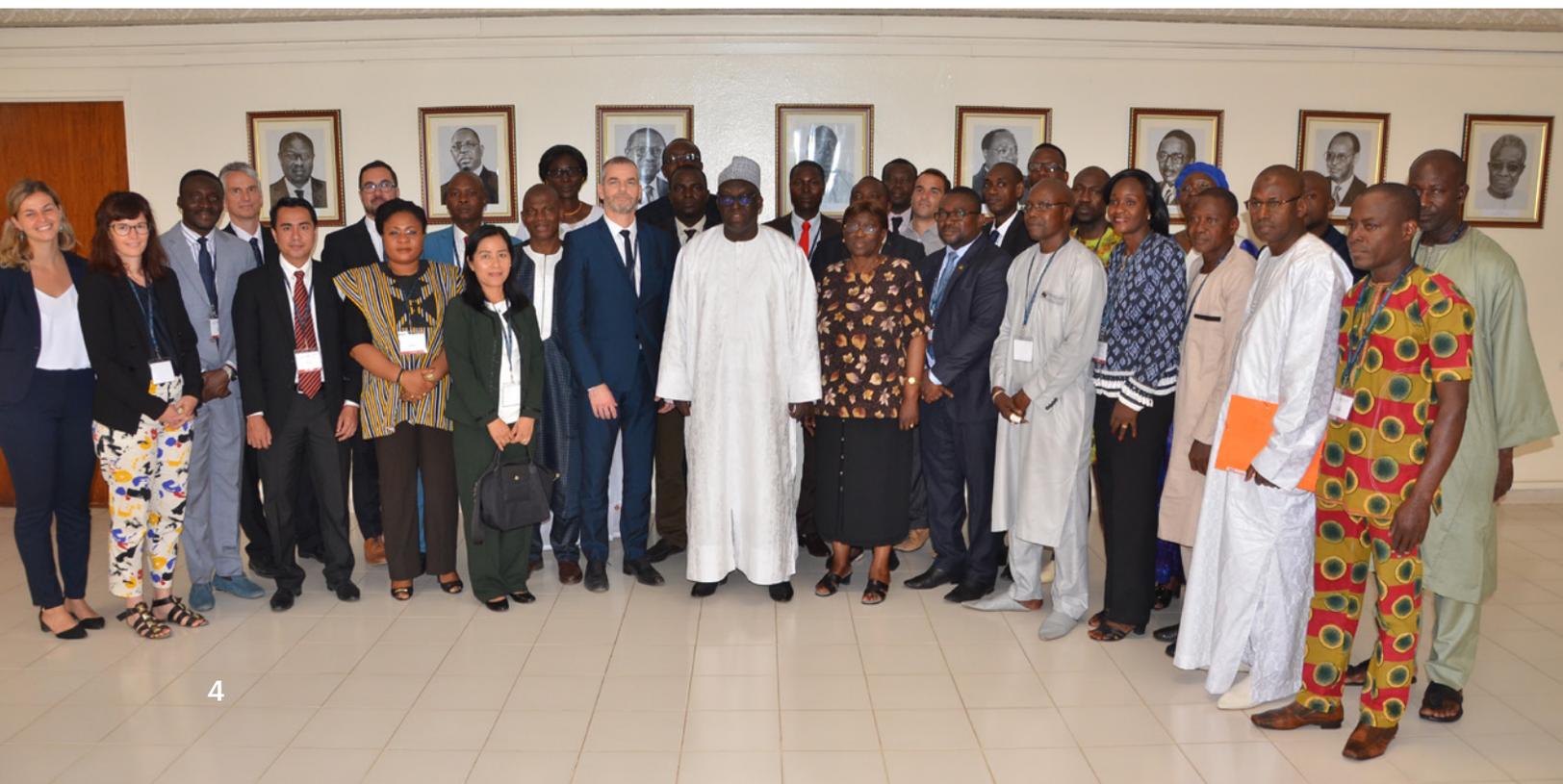
## UNE PREMIÈRE ÉDITION HORS QUÉBEC

Une entente est intervenue entre le président de l'Assemblée nationale du Québec et le président de l'Assemblée nationale du Sénégal en décembre 2016 afin de délocaliser à Dakar l'édition 2018 du PIFP.

La délocalisation en Afrique se voulait un rapprochement avec le public cible du Programme et une diminution des coûts de déplacement pour les fonctionnaires parlementaires, qui proviennent majoritairement de pays d'Afrique francophone. Cette mobilité a aussi permis de diversifier les expériences institutionnelles auxquelles la cohorte de 2018 a été exposée (modèles de Westminster, diverses versions du modèle français, modèles hybrides, etc.). La mise en valeur des bonnes pratiques de l'Assemblée nationale du Sénégal a également été possible.

---

La cohorte de 2018, des conférencières et des conférenciers ainsi que des membres de l'organisation du PIFP autour du président de l'Assemblée nationale du Sénégal, M. Moustapha Niasse.



## PARTENAIRES

Pour la tenue de la quatrième édition du PIFP, l'Assemblée nationale du Québec et l'Université Laval ont collaboré avec l'Assemblée nationale du Sénégal et l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar afin d'offrir une formation sur le continent africain. Avec une équipe de spécialistes issus de ces quatre institutions et d'autres organisations, cette formation parlementaire a fait preuve d'une grande diversité. Les thèmes étudiés, allant de la reddition de comptes au contrôle parlementaire, en passant par la participation citoyenne et l'importance de la neutralité des fonctionnaires parlementaires, alliaient la recherche universitaire avec la pratique parlementaire.



À la fin des deux semaines de formation, un certificat, signé par les quatre partenaires, a été remis aux participantes et aux participants à l'occasion d'une cérémonie de clôture.

La mise en œuvre du Programme a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

## PARTICIPATION

Pour cette quatrième édition, 22 cadres parlementaires francophones – un nombre record – se sont réunis à Dakar, au Sénégal. Neuf pays étaient représentés : le Burkina Faso, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Niger, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Il s'agissait d'une première pour trois institutions parlementaires, soit de celles du Cambodge, de la Côte d'Ivoire et du Gabon. La délocalisation de la formation a favorisé une plus large participation des fonctionnaires parlementaires des pays africains, mais aussi de l'Asie.

Le Programme et l'ensemble de ses modules ont obtenu d'excellentes évaluations de la part des cadres parlementaires qui y ont assisté. Ils ont octroyé une note moyenne de 4,73/5 (95 %) comme appréciation globale.



22 cadres  
parlementaires  
dont  
4 femmes

Issus de  
9  
parlements  
francophones

95%



Taux de  
satisfaction moyen



29 Séances  
de travail

BURKINA FASO	M <sup>me</sup> Maimounata Bationo	Conseillère du président de l'Assemblée nationale
	M. Jean Gabriel Zerbo	Coordonnateur du panel de haut niveau – service rattaché au cabinet du président
	M <sup>me</sup> Raketa Zoromé	Secrétaire générale adjointe
CAMBODGE	M. Phalkun Chea	Directeur adjoint du département du cabinet du président du Sénat
	M <sup>me</sup> Soun Putthavy	Directrice adjointe de la direction générale du service juridique et des collectivités territoriales, secrétariat général du Sénat
CÔTE D'IVOIRE	M. Koffi Eric Kouadio	Chargé d'accompagnement de la commission des affaires économiques et financières
GABON	M. Ghislain Claude Yvon Essabe	Administrateur parlementaire
NIGER	M. Ibrahim Ousmane	Chef de division par intérim du service « procès-verbaux »
	M. Amadou Telfi	Directeur de la communication, des nouvelles technologies et de la documentation
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	M. Patrick Banza Kalolo	Chef du bureau intérimaire
	M. Papy Ndambo Kumapende	Chargé d'études du président de l'Assemblée nationale
SÉNÉGAL	M. Mamadou Cissé	Chef de division de la recherche et de l'information
	M. Jean Pierre Dacosta	Chef de la division du personnel
	M <sup>me</sup> Aminata Fall	Chef de la section séances et commissions
	M. Abdoulaye Ndaw	Chef de la division des relations interparlementaires
TCHAD	M. Felix Djelassem	Directeur adjoint des affaires administratives et législatives
	M. Mbaississem Koulayo	Directeur général des services administratifs et législatifs
	M. Mando Tala	Chef de service des comptes rendus
TOGO	M <sup>me</sup> Afèignidou Bilabina	Administratrice parlementaire à la commission des droits de l'homme
	M. Koffi Dodzi Kassamada	Administrateur parlementaire affecté à la commission de la santé, de la population et de l'action sociale
	M. Tchaa Lakignan	Administrateur parlementaire
	M. Asséwè Lakmon	Chef de la division financière

## CONFÉRENCIÈRES ET CONFÉRENCIERS

La quatrième édition de la formation parlementaire a duré deux semaines. Elle s'est déroulée à l'UCAD puis à l'Assemblée nationale du Sénégal. Au total, 29 séances de travail ont été conduites par 17 spécialistes de milieux universitaires, parlementaires et gouvernementaux.

La plupart des conférencières et des conférenciers provenaient de l'Assemblée nationale du Québec, de l'Assemblée nationale du Sénégal, de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et de l'Université Laval.

---

Une partie des conférencières et des conférenciers et des responsables de l'organisation en compagnie d'un participant lors de la remise des diplômes





**M<sup>e</sup> François ARSENAULT** est directeur général des affaires parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec. Il est avocat et titulaire d'un baccalauréat en science politique et d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Après quelques années de pratique du droit au sein d'un cabinet d'avocats, il devient en 2002 conseiller en procédure parlementaire à l'Assemblée nationale. En 2003, il rejoint les rangs du Secrétariat des commissions à titre de secrétaire de commission parlementaire.

En 2008, il accède à un poste d'encadrement avant de devenir directeur du secrétariat des commissions. Il est par la suite nommé directeur des travaux parlementaires en 2011, puis directeur général en 2017. Il agit également comme secrétaire adjoint à la Table au Salon bleu, où il est appelé à conseiller les membres de la présidence de

l'Assemblée sur la procédure parlementaire.

Il a en outre collaboré à la réalisation de la 3<sup>e</sup> édition du volume *La procédure parlementaire du Québec*. Il est aussi membre du comité de rédaction de la *Revue parlementaire canadienne* et président de l'Association des greffiers parlementaires du Canada. Par ailleurs, M. Arsenault donne de nombreuses formations et conférences à l'intention des députés, du personnel politique et administratif d'autres parlements canadiens ou étrangers dont certaines dans le cadre de missions de coopération internationale en Afrique et à Haïti. Ses présentations portent sur les principaux volets du travail à l'Assemblée nationale et dans les commissions parlementaires tels l'organisation des séances, l'étude des projets de loi, les pétitions et la participation citoyenne.



**M<sup>e</sup> Michel BONSAINT** est secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec depuis juin 2010. Il occupe ainsi la plus haute fonction de l'Assemblée nationale, soit celle de premier conseiller du président et des députés en matière de procédure parlementaire. Il est également chargé de l'administration et de la gestion du parlement.

Durant sa longue carrière à l'Assemblée nationale, M. Bonsaint s'est engagé dans diverses associations interparlementaires. Actuellement, il est membre de l'Association des greffiers parlementaires du Canada, dont il a assuré la présidence en 2008, et de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF), dont il est le trésorier. Il s'intéresse particulièrement à la consolidation des institutions parlementaires pour la démocratie, ce pour quoi il s'implique dans diverses activités

de coopération internationale. Par ailleurs, en plus de coordonner la rédaction et de coécrire l'ouvrage de référence *La procédure parlementaire du Québec*, il a été chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval de 2005 à 2010.



**M<sup>me</sup> Marie BROSSIER** est professeure adjointe au Département de science politique de l'Université Laval depuis 2012. Ses travaux portent principalement sur les reconfigurations des pratiques du pouvoir et de la citoyenneté au Sénégal. Ils s'articulent autour de la sociologie des mouvements sociaux, du religieux et des institutions et de la politique comparée. Sa thèse de doctorat intitulée *Quand la mobilisation produit de l'institution : pratiques de la famille et organisations religieuses au Sénégal* (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010) est en cours de publication aux éditions Karthala (collection Les Afriques). Depuis, elle termine un projet de recherche sur la transmission familiale du pouvoir politique en Afrique sub-saharienne (2012-2017: financement du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), Nouveaux Professeurs).

Elle poursuit également ses travaux sur le religieux au sein d'un nouveau programme sur la comparaison du fait islamique en Afrique de l'Ouest et centrale (2016-2021: financement du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), programme Savoir, équipe Université Laval/Université d'Ottawa).

De plus elle participe à différents programmes de recherches collectives qui portent sur les élections et la citoyenneté au Sénégal (financement Université Paris 1 – Columbia University) et sur l'enjeu de l'internationalisation de l'éducation en Afrique (financement Agence nationale de la recherche française franco-allemande, Université de Bordeaux). Elle est membre de l'Association française de science politique (AFSP), de l'Association des chercheurs de la revue *Politique africaine* (ACPA) et siège au Conseil d'administration de la Société québécoise de science politique (SQSP).



**M. Thierno Idrissa DIA** est un auditeur du secteur public en service à la Chambre des affaires budgétaires et financières de la Cour des comptes du Sénégal et comptabilise quatorze ans d'expérience. Il a participé au renforcement des capacités de plusieurs institutions de contrôle des finances publiques des pays de l'Afrique sub-saharienne en général de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en particulier.

Économiste de formation, son domaine d'expertise inclut la formation en audit du secteur public et l'élaboration de manuels et de guides au profit des institutions de contrôle. Il a aussi contribué à la mise en place des outils de planification stratégique au profit de ces institutions. Au titre de praticien de l'audit, il a conduit et supervisé plusieurs missions d'audit des organisations du secteur public.

**M<sup>me</sup> Ndèye Madjiguène DIAGNE** est maître de conférences agrégée de droit public. M<sup>me</sup> Diagne enseigne à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle est également membre du conseil scientifique de l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup), membre de la Commission nationale électorale autonome (CENA) et conseillère en service extraordinaire à la Cour suprême.



**M<sup>me</sup> Marie-Joséphine DIALLO** est secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal. Auparavant, elle a occupé la fonction de directrice des Services législatifs et de secrétaire générale adjointe. En 2010, elle est élue présidente de l'Association des secrétaires généraux de parlements francophones (ASGPF), poste qu'elle a conservé depuis. Titulaire d'une licence ès lettres de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, elle détient également une licence en sciences politiques de l'Université de Montréal.



**M. Alioune Badara DIOP** est professeur à la faculté des sciences politiques et juridiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a obtenu un doctorat en science politique de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.



**M. El Hadji Omar DIOP** est maître de conférences titulaire des universités sénégalaises. Il a obtenu un doctorat en droit public (Université Montesquieu Bordeaux 4), un DEA en droit public et une maîtrise (Université de Franche-Comté de Besançon) ainsi qu'un certificat d'administration électorale (Université Panthéon-Assas Paris 2). Actuellement directeur des études de l'Institut des droits de l'homme et de la Paix (IDHP), M. Diop enseigne les systèmes politiques africains, les systèmes internationaux de protection des droits de l'homme, le droit international public et le droit constitutionnel.

Formateur en leadership politique, il est auteur de plusieurs articles publiés dans des revues scientifiques et de nombreux ouvrages dont *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire francophone* (2006), *Partis politiques, Démocratie et réalités sociales au Sénégal* (2011), *La justice constitutionnelle au Sénégal* (2013), *L'instrumentalisation de la Constitution dans les régimes politiques africains* (2017), *Le juge Kéba Mbaye, une vie au service des droits de l'homme*, (2018), *Administrer la justice, transcender les frontières du droit*, *Mélanges en l'honneur de Kéba Mbaye* (2018), en collaboration avec le doyen Mamadou Badji.

**M<sup>me</sup> Khoudia DIOP Koumé** est directrice de la communication à l'Assemblée nationale du Sénégal. Elle est également journaliste. Elle a participé au Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires du Parlement du Canada en 2016.



**M. Seydou DIOUF**, député du département Rufisque au Sénégal, est président de la Commission des lois, de la décentralisation, du travail et des droits humains. Auparavant, il a notamment occupé la fonction de secrétaire général adjoint au Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales. Il est détenteur d'une maîtrise en administration économique et sociale de l'Université François Rabelais de Tours et d'un DESS sur la gestion des collectivités locales de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.



**M. Thieoumba DIOUF** est titulaire d'un master en sciences de l'information et de la documentation, options technologies de l'information. Il occupe actuellement la fonction de directeur de la recherche et de la documentation à l'Assemblée nationale du Sénégal.

**M. Madiangane FALL** est le chef de la division des séances et des commissions de l'Assemblée nationale du Sénégal.



**M. François GÉLINEAU** est titulaire de la Chaire sur la démocratie et les institutions parlementaires, directeur du Département de science politique de l'Université Laval et directeur du Centre d'études interaméricaines. Il est titulaire d'un doctorat de la University of New Mexico, où il a reçu un prix pour l'excellence de sa thèse de doctorat. Il est membre de plusieurs groupes de recherche interuniversitaires, dont le Centre pour l'étude de la citoyenneté démocratique (Université McGill), et a dirigé plusieurs projets d'envergure financés par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Ses recherches actuelles sont axées sur l'étude de la participation et de l'imputabilité électorales au Québec, au Canada et dans les démocraties émergentes. Il s'intéresse

tout particulièrement à l'influence des facteurs conjoncturels, structurels et institutionnels sur le comportement politique des électeurs. Ses travaux ont été publiés dans plusieurs revues scientifiques internationales dont *British Journal of Political Science*, *Political Research Quarterly*, *Political Studies*, *Electoral Studies*, *Publius: The Journal of Federalism*, *Comparative Political Studies* et *The Journal of Elections, Public Opinion & Parties*. Il a également participé à plusieurs missions d'observation électorale de l'Organisation des États américains dans de nombreux pays des Amériques.

**M. Aziz KEBE** est professeur à la faculté des sciences politiques et juridiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.



**M<sup>me</sup> Seynabou MBAYE Gueye** est directrice des relations avec les institutions au ministère chargé des Relations avec les institutions depuis 2012. Auparavant, elle a notamment été professeure de lettres modernes et, au sein du ministère des Relations avec les institutions, première conseillère technique du ministre et chef du service des relations avec les institutions. Elle détient un doctorat ès lettres en lettres modernes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.



**M. Eric MONTIGNY** est directeur scientifique de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires et professeur de science politique à l'Université Laval. Il est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Ses recherches et son enseignement portent principalement sur le parlementarisme, les partis politiques, le leadership et les enjeux de gouvernance. Il est le codirecteur d'un livre portant sur le parlementarisme francophone paru en 2013 ainsi que l'auteur d'un ouvrage publié en 2011 et intitulé *Leadership et militantisme au Parti québécois*. Il a également collaboré à plusieurs collectifs sur les partis politiques, le militantisme et le parlementarisme. De même, plusieurs de ses travaux ont été publiés au sein de revues scientifiques, notamment ceux portant sur l'évolution du rôle des députés.

En raison de l'excellence de son enseignement, il a été le récipiendaire d'un prix facultaire en 2014. Ayant travaillé pendant une douzaine d'années à l'Assemblée nationale du Québec, il dispose enfin d'une vaste expérience pratique.



**M. SOULÉ Adam Boucary Abou** est un administrateur des services financiers ayant servi à divers postes de responsabilité dans son pays, le Bénin. Il est titulaire de plusieurs diplômes universitaires, dont un diplôme de spécialité en gestion de l'ajustement structurel de l'Institut international d'administration publique (IIAP France), un diplôme d'études approfondies en économie, option mutations économiques (Université de Picardie, 1987), un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle en économie internationale de développement l'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES) de l'Université de Paris 1 (1987), une maîtrise en droit (Université nationale du Bénin) et un diplôme d'études techniques supérieures en finances (Collège polytechnique universitaire, Bénin).

Il a été élu deux fois député. Au cours de ses mandats, il a présidé la Commission des finances de l'Assemblée nationale du Bénin, le Sous-comité des politiques sectorielles du Comité Interparlementaire de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA), et il a participé au groupe de travail consultatif sur l'acte de création du Parlement panafricain. Il a travaillé comme conseiller pour le renforcement du Parlement dans un Programme de la United States Agency for International Development (USAID), expert des questions budgétaires dans le Programme Afrique de l'ACDI géré par le Centre parlementaire du Canada dans sept parlements africains.

Il est consultant pour le compte de plusieurs institutions internationales qui appuient les institutions législatives dans leur développement ainsi que pour renforcer les commissions. Dans ce cadre, il a collaboré à la publication de manuels de renforcement des parlementaires et des assistants de commissions. Il est actuellement expert senior en budget et directeur des programmes francophones de l'African Centre for Parliamentary Affairs (ACEPA) à Accra au Ghana.

**M. Amadou THIMBO** est le directeur des services de l'administration générale de l'Assemblée nationale du Sénégal.

---

Les fonctionnaires parlementaires échangent avec le professeur Eric Montigny (Université Laval) durant la première séance de travail tenue à l'UCAD.



## PROGRAMME EN BREF

HORAIRE	DIMANCHE 10	LUNDI 11	MARDI 12
9 h-10 h 30	Arrivée des participants et des formateurs	<b>CÉRÉMONIE D'OUVERTURE</b> Mamadou Madji <i>UCAD</i> Eric Montigny <i>Université Laval</i> Amadou Thimbo <i>AN Sénégal</i> Younes Mihoubi <i>Bureau du Québec</i>	<b>SÉANCE 4</b> <b>La fonction de contrôle et la reddition de comptes au Parlement</b> Thierno Idrissa Dia <i>Magistrat de la Cour des Comptes</i> Aziz Kebe <i>UCAD</i>
11 h-12 h 30		<b>SÉANCE 1</b> <b>Les relations entre le législatif et l'exécutif</b> Eric Montigny <i>Université Laval</i>	<b>SÉANCE 5</b> <b>La fonction législative</b> Alioune Badara Diop <i>UCAD</i> Ndèye Madjiguène Diagne <i>UCAD</i>
12 h 30 -14 h		<i>Lunch</i>	<i>Lunch</i>
14 h -15 h 30		<b>SÉANCE 2</b> <b>Le système politique sénégalais</b> Omar Diop <i>UCAD</i>	<b>SÉANCE 6</b> <b>Intervenir dans une organisation complexe</b> Eric Montigny <i>Université Laval</i>
16 h-17 h 30		<b>SÉANCE 3</b> <b>La fonction de représentation</b> Adam Soulé <i>Expert</i>	<b>SÉANCE 7</b> <b>Travaux en équipe</b>

MERCREDI 13	JEUDI 14	VENDREDI 15	SAMEDI 16
<p><b>SÉANCE 8</b> Le processus budgétaire et la gestion des finances publiques Adam Soulé <i>Expert</i></p>	<p><b>SÉANCE 13</b> Travaux en équipe</p>	<p><b>SÉANCE 14</b> Travaux en équipe</p>	<i>Libre</i>
<p><b>SÉANCE 9</b> Corruption, gouvernance et développement Eric Montigny <i>Université Laval</i></p>			
<i>Lunch</i>	<i>Lunch</i>		
<p><b>SÉANCE 10</b> L'organisation administrative d'un parlement Amadou Thimbo <i>AN Sénégal</i></p>	<p>Visite du monument de la renaissance</p>	<i>Libre</i>	
<p><b>SÉANCE 11</b> La gestion des ressources humaines Amadou Thimbo <i>AN Sénégal</i></p>	<i>Libre</i>		
<p><b>SÉANCE 12</b> La recherche parlementaire/documentaire Thiecoumba Diouf <i>AN Sénégal</i></p>			

HORAIRE	DIMANCHE 17	LUNDI 18	MARDI 19
9 h-10 h 30	Excursion Île de Gorée	SÉANCES 15 ET 16 Les principaux enjeux de la gestion d'un parlement Michel Bonsaint AN Québec	SÉANCE 19 Ministère des Relations avec les Institutions Seynabou Mbaye Gueye MRI
11 h-12 h 30			Visite de l'Assemblée nationale
12 h 30-14 h	<i>Libre</i>	<i>Lunch</i>	<i>Lunch</i>
14 h-15 h 30		SÉANCE 17 L'importance de la neutralité des fonctionnaires parlementaires Michel Bonsaint AN Québec	SÉANCES 20 ET 21 L'organisation, la planification et le suivi des séances plénières Michel Bonsaint AN Québec
16 h-17 h 30		SÉANCE 18 Travaux en équipe et mentorat	
Soirée			

MERCREDI 20	JEUDI 21	VENDREDI 22	SAMEDI 23
<p><b>SÉANCE 22</b> Sources comparées du parlementarisme</p> <p>Marie Brossier <i>Université Laval</i></p>	<p><b>SÉANCE 26</b> L'organisation, la planification et le suivi des séances en commission</p> <p>François Arsenault <i>AN Québec</i></p> <p>Madiangane Fall <i>AN Sénégal</i></p>	<p>Exposés des participants : simulation d'une présentation au Bureau d'un parlement</p> <p>François Arsenault Michel Bonsaint Marie Brossier Marie-Joséphine Diallo François Gélinau Amadou Thimbo</p>	<p>Départ des participants</p>
<p><b>SÉANCE 23</b> Les relations entre le Parlement et les médias</p> <p>Khoudia Diop Koumé <i>AN Sénégal</i></p>	<p><b>SÉANCE 27</b> Le travail de député</p> <p>Seydou Diouf <i>AN Sénégal</i></p>	<p>Rencontre avec le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, M. Moustapha Niasse</p>	
<p><i>Lunch</i></p>	<p><i>Lunch</i></p>	<p><i>Lunch</i></p>	
<p><b>SÉANCE 24</b> Table ronde des secrétaires généraux</p> <p>Michel Bonsaint Marie-Joséphine Diallo</p>	<p><b>SÉANCES 28 ET 29</b> La participation citoyenne et la démocratie</p> <p>François Arsenault <i>AN Québec</i></p> <p>François Gélinau <i>Université Laval</i></p>	<p>Évaluation et clôture Remise des attestations</p>	
<p><b>SÉANCE 25</b> Travaux en équipe et mentorat</p>			
<p>Réception à l'ambassade du Canada</p>		<p>Réception pour la fête nationale du Québec</p>	



# PROGRAMME DÉTAILLÉ

Voici la description des conférences, des séminaires, des ateliers et des visites effectuées au cours de la 4<sup>e</sup> édition du PIFP.

## LUNDI 11 JUIN (UCAD)

### CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

*M. MAMADOU MADJI (UCAD), M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL), M. AMADOU THIMBO (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL) ET M. YOUNES MIHOUBI (CHEF DU BUREAU DU QUÉBEC À DAKAR)*

### SÉANCE 1 – LES RELATIONS ENTRE LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF

*M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)*

Les liens et les échanges entre les pouvoirs législatif et exécutif d'un système politique peuvent prendre plusieurs formes allant de la séparation à la confusion des pouvoirs. Il existe, sur le plan des ressources, un avantage certain qui est conféré à l'exécutif. Comment surmonter ce déséquilibre? Quel est le niveau d'indépendance optimal pour le pouvoir législatif? Comment les liens entre ces deux pouvoirs se manifestent-ils? Quel comportement les cadres parlementaires devraient-ils adopter? Cet atelier a lancé une discussion sur le pouvoir réel du Parlement par rapport à l'exécutif.

Les fonctionnaires parlementaires échangent avec le professeur Eric Montigny (Université Laval) durant la première séance de travail tenue à l'UCAD.

### SÉANCE 2 – LE SYSTÈME POLITIQUE SÉNÉGALAIS

*M. OMAR DIOP (UCAD)*

Si le Sénégal est reconnu comme étant un pays où, depuis l'indépendance, la tradition démocratique est bien implantée, son système politique demeure assez instable, et ce, pour plusieurs raisons. Parmi, celles-ci, le groupe a notamment pu découvrir les mutations du cadre des institutions parlementaires et du cadre juridique, notamment en ce qui a trait au droit constitutionnel. Selon le professeur Diop, la propension à la concentration du pouvoir politique entre les mains du président fait en sorte que l'on assiste à une présidentialisation du système politique au Sénégal. Or, la qualité d'une démocratie se mesure à la qualité de la place donnée à l'opposition. Maintenant, comment renforcer la capacité démocratique au Sénégal? Pour le professeur, la solution est une régulation extra institutionnelle, qui passe par une plus grande place donnée à l'opposition, la formation et l'autonomisation des femmes, une meilleure éducation pour les jeunes, une projection territoriale des partis politiques et la création d'un espace médiatique sain.

### SÉANCE 3 – LA FONCTION DE REPRÉSENTATION

M. ADAM SOULÉ (EXPERT)

Sur le plan démocratique, le Parlement a pour fonction d'être le reflet des différents courants observés dans une société. Les parlementaires y représentent aussi des citoyennes et des citoyens et une circonscription. Quels sont les rôles des cadres parlementaires liés à cette fonction? Cette présentation a éclairé l'auditoire sur la façon de bien soutenir les élus et de protéger les équilibres politiques. Elle a également provoqué une réflexion sur la démocratie représentative, ses défis et les enjeux contemporains qui y sont associés.



« Les cadres parlementaires constituent la mémoire institutionnelle. Ils jouent un rôle de conseiller, mais aussi de cheville ouvrière. Pour qu'un Parlement fonctionne bien, il faut des ressources humaines compétentes et des moyens financiers adéquats. »

-Adam Soulé

MARDI 12 JUIN (UCAD)

### SÉANCE 4 – LA FONCTION DE CONTRÔLE ET LA REDDITION DE COMPTES AU PARLEMENT

M. THIerno IDRISsa DIA (MAGISTRAT À LA COUR DES COMPTES) ET M. AZIZ KEBE (UCAD)

Le contrôle de l'exécutif constitue l'une des trois fonctions centrales d'un Parlement. Au cours de ce séminaire commun, il a essentiellement été question du rôle de la Cour des comptes du Sénégal en ce qui a trait à la reddition de comptes. Le magistrat comme le professeur ont reconnu qu'il existe une exigence démocratique de plus en plus forte d'une prise en compte des intérêts de la population dans la définition des politiques publiques. Les cadres parlementaires ont ainsi pu comprendre les fondements de l'assistance offerte par ce type d'institution au Parlement. Les présentateurs ont souligné les principes, les objectifs de la reddition de comptes. Le groupe a ainsi amorcé une réflexion sur les moyens permettant une mise en œuvre pratique de ces principes.

---

Une première séance de travail pour les participants.



## SÉANCE 5 – LA FONCTION LÉGISLATIVE

*M. ALIOUNE BADARA DIOP (UCAD) ET M<sup>ME</sup> NDÈYE MADJIGUÈNE DIAGNE (UCAD)*

Avec l'approbation de la dépense publique et le consentement à l'impôt, la fonction législative est, historiquement, la première confiée aux assemblées parlementaires. Progressivement, le champ de la norme législative, expression de la volonté générale, s'est étendu, au point de régir l'essentiel des rapports sociaux et collectifs. Dans l'exercice de cette fonction, au sein d'une société qui se complexifie quotidiennement, les parlements doivent concilier deux exigences : garantir le caractère démocratique de la délibération, préserver la qualité des lois. Depuis 2008, le Parlement français a profondément réformé ses méthodes de travail pour tenter de répondre à ces préoccupations. L'analyse de cette démarche a été l'occasion d'échanger sur différentes réponses apportées aux défis lancés à la fonction législative et au rôle que peuvent jouer les acteurs qui y participent.

## SÉANCE 6 – INTERVENIR DANS UNE ORGANISATION COMPLEXE

*M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)*

Pour le fonctionnaire parlementaire, travailler dans un parlement, comme dans toute organisation complexe, implique de maintenir un équilibre entre ses objectifs sur son rôle et à ses capacités d'action dictées par l'organisation elle-même et sur la place qu'il y occupe. L'objectif de ce séminaire a été d'amener la personne à réfléchir à sa position à l'intérieur de son organisation et à la possibilité d'action que celle-ci lui offre. Dans une perspective d'interaction sociale, chaque membre du groupe a été appelé à choisir un problème qu'il voudrait résoudre dans son organisation et à élaborer une stratégie d'action en conséquence. Les cadres ont profité de leurs soirées libres et d'un exercice de mentorat pour préparer un court exposé d'équipe destiné à leurs collègues lors de la dernière journée de la formation.

## SÉANCE 7 – FORMATION DES ÉQUIPES ET RÉFLEXION SUR LE CHOIX DU SUJET

*M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)*

MERCREDI 13 JUIN (UCAD)

## SÉANCE 8 – LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

*M. ADAM SOULÉ (EXPERT)*

Le cycle budgétaire constitue un moment clé de la vie parlementaire. Avec ce module le groupe a bien cerné les différentes approches associées au processus budgétaire parlementaire. M. Soulé a présenté différents modèles et s'est attardé au lien entre ce processus et la gestion des finances publiques. Enfin, ce volet a précisé le rôle et l'importance du personnel parlementaire dans le bon déroulement de l'adoption de la politique budgétaire, mais aussi des budgets de dépenses.

## SÉANCE 9 – CORRUPTION, GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT

M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)

L'enjeu de la transparence, mais aussi de la saine gestion des fonds publics, constitue un élément central de la confiance des citoyennes et des citoyens envers leurs institutions politiques. Le Parlement joue d'ailleurs un rôle clé à cet égard. Ce module a eu pour objectif de définir les différents concepts liés à la corruption et à la gouvernance dans un contexte de développement. Il a initié le groupe à la maîtrise de certains outils visant à prévenir des situations problématiques.



«À travers la séance 9, j'ai réalisé qu'aucun État, soit-il superpuissance, n'échappe à cette gangrène, petite ou grande soit-elle, et qu'il m'est possible, en tant que fonctionnaire parlementaire, de rompre la chaîne de la corruption en assistant les parlementaires dans les Commissions et à travers le contrôle budgétaire.»

-Patrick Banza Kalolo, participant de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo

## SÉANCES 10 ET 11 – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UN PARLEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. AMADOU THIMBO (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

Le règlement d'une assemblée législative ou d'un sénat encadre les travaux parlementaires. De son côté, l'organisation administrative existe pour veiller au bon déroulement de ces travaux et au respect de ce règlement. Si ce sont les travaux parlementaires qui rythment la vie d'un Parlement, les cadres parlementaires sont confrontés à multiples autres défis. À l'issue de ce séminaire, les participantes et les participants ont réalisé qu'il importe de détenir un organigramme clair pour bien comprendre l'organisation administrative du Parlement. Il a également été l'occasion de faire la distinction entre le travail d'un administrateur parlementaire et d'un administrateur dans un autre type d'organisation publique. Ce séminaire a également permis aux participants d'échanger sur leurs réalités administratives.

## SÉANCE 12 – LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET PARLEMENTAIRE

M. THIECOUMBA DIOUF (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

Après une présentation du fonctionnement de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Sénégal et des divers projets qui sont mis en place dans le but de répondre aux défis auxquels elle est confrontée, l'intervenant a précisé les distinctions entre la recherche plus appliquée requise par le travail parlementaire par rapport à la recherche de type universitaire.

## JEUDI 14 JUIN (UCAD)

### SÉANCE 13 – TRAVAUX EN ÉQUIPE

M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)

#### ACTIVITÉ – VISITE DU MONUMENT DE LA RENAISSANCE AFRICAINE

Érigé en 2010 en banlieue de Dakar, le monument de la Renaissance africaine est la statue la plus haute au monde. D'une taille de près de 52 mètres, la statue représente un homme portant sur son bras gauche un enfant et enveloppant de son bras droit une femme.

Pour l'ancien président Abdoulaye Wade, instigateur du projet, « l'homme, la femme et leur enfant feront face au soleil, symbolisant l'ouverture du continent au reste du monde. C'est une force de propulsion et d'attraction dans la grandeur, la stabilité et la pérennité de l'Afrique ».

Suivre ce lien pour admirer le monument :

<http://www.au-senegal.com/monument-de-la-rennaissance-africaine,2832.html>.

## VENDREDI 15 JUIN (UCAD)

### SÉANCE 14 – TRAVAUX EN ÉQUIPE (FACULTATIF)

M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)

Les objectifs du travail d'équipe sont de permettre aux membres du groupe d'échanger avec leurs homologues d'autres parlements sur un sujet qui les interpelle. Ensemble, ils ont dû désigner un aspect qu'ils souhaitent changer ou contribuer à changer dans leur Parlement, produire une analyse détaillée de la situation et proposer une stratégie pour y arriver. Il a ensuite fallu analyser les réactions des autorités dans la chaîne des relations de pouvoir, de façon à présenter les résultats escomptés.

## SUJETS CHOISIS PAR LES ÉQUIPES

- 1 Élaboration et diffusion du journal des débats
- 2 Interférence du politique dans la gestion de la carrière des fonctionnaires parlementaires
- 3 Communication entre le Parlement et le peuple
- 4 Absentéisme des députés
- 5 Le renforcement de capacités des fonctionnaires parlementaires : cas de la formation
- 6 Création d'une cantine au parlement au profit des parlementaires et du personnel

## DIMANCHE 17 JUIN

### ACTIVITÉ – VISITE DE L'ÎLE DE GORÉE

Au large de la ville de Dakar se trouve une petite île aux bâtiments colorés et à l'architecture contrastée : Gorée. Plaque tournante et plus grand centre du commerce d'esclaves de la côte africaine du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, l'île doit son destin singulier et tragique à sa position géographique stratégique; entre le Nord et le Sud et facilement abordable par les navires.

Dans les dédales des rues bordées de maisons pastel, on retrouve des vestiges de l'époque malheureuse de la traite négrière. Une visite de la maison des esclaves et un regard à travers la porte du « voyage sans retour » plongent inévitablement le visiteur dans le tourment.

Désormais terre de pèlerinage pour les descendants des déportés de jadis, l'île est passée d'un lieu symbolique de désolation à un lieu d'espoir et de solidarité.

## LUNDI 18 JUIN (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

### SÉANCES 15 ET 16 – LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA GESTION D'UN PARLEMENT

M. MICHEL BONSAINT (ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)

Le secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec a présenté sa vision de la gestion d'un parlement, notamment relativement aux enjeux parlementaires, administratifs et institutionnels. Il a abordé différents sujets, dont l'importance d'une organisation administrative parlementaire neutre, compétente et impartiale. Il a également signifié l'intérêt qu'il accorde à la coopération interparlementaire en vue d'accompagner les parlements de démocraties émergentes et de renforcer le rôle des parlementaires dans la gestion de l'État. Enfin, les participantes et les participants ont eu l'occasion de discuter avec le secrétaire général de ces divers enjeux ou d'autres problématiques les touchant particulièrement.



*«Je dis souvent à mes homologues que, nous, les administrateurs parlementaires, sommes comme des conducteurs de zamboni, ces machines qui servent à surfacer la glace des patinoires. Nous devons nous assurer que la glace est parfaite afin que les députés, tels des joueurs de hockey, puissent patiner et faire glisser la rondelle en toute aisance.»*

*- Michel Bonsaint*

### SÉANCE 17 – L'IMPORTANCE DE LA NEUTRALITÉ DES FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES

M. MICHEL BONSAINT (ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)

Par de nombreux parallèles avec son expérience personnelle, le secrétaire général de l'ANQ a fait valoir l'importance, pour l'administration parlementaire, de se doter d'employés permanents, neutres et compétents. Différentes valeurs doivent, selon lui, être respectées pour bien servir un Parlement : la compétence, la loyauté, l'impartialité, le respect et l'intégrité. Il a également présenté le processus de gestion des effectifs et d'embauche de l'institution.

## **SÉANCE 18 – TRAVAUX D'ÉQUIPE ET MENTORAT**

*M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)*

### MARDI 19 JUIN (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

## **SÉANCE 19 – MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

*M<sup>ME</sup> SEYNABOU MBAYE GUEYE (MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS)*

Après une présentation du rôle et des attributions du ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions par le ministre Samba Sy, l'intervenante a présenté la mission principale de son organisation, soit d'assurer une liaison permanente avec les institutions de la République et les institutions parlementaires africaines. Le Ministère a développé diverses initiatives, que ce soit la participation à la modernisation du travail parlementaire, la mise en place d'un réseau des attachés parlementaires ou encore la création de la journée nationale des institutions, afin de mieux jouer son rôle. Pour les participants, cette séance a été l'occasion de démystifier la question de la séparation des pouvoirs dans le contexte d'une telle organisation.

## **ACTIVITÉ – VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL**

La secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal et ses proches collaborateurs ont fait visiter leur parlement aux participants, leur faisant notamment découvrir l'hémicycle, l'espace réservé à la transcription des débats et la bibliothèque.

## **SÉANCES 20 ET 21 – L'ORGANISATION, LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DES SÉANCES PLÉNIÈRES**

*M. MICHEL BONSAINT (ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)*

Le bon fonctionnement d'un Parlement repose sur l'organisation des travaux parlementaires. Cet atelier a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur l'organisation et la planification des travaux en séance plénière. Ces travaux constituent les moments forts de la vie parlementaire. Les participants ont donc été invités à réfléchir aux meilleures pratiques d'organisation, de planification et de suivi afin que les débats se déroulent dans les meilleures conditions. À cette fin, le formateur a présenté des outils et des conseils pratiques, et les participants ont eu l'occasion de partager leurs expériences.

### MERCREDI 20 JUIN (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

## **SÉANCE 22 – SOURCES COMPARÉES DU PARLEMENTARISME**

*M<sup>ME</sup> MARIE BROSSIER (UNIVERSITÉ LAVAL)*

En plus de présenter le résultat de ses derniers travaux, la professeure s'est interrogée sur la relation entre l'institutionnalisation des parlements et le processus de démocratisation. Se penchant plus particulièrement sur le cas du Sénégal, elle a dressé les trajectoires socio-politiques des parlements africains, de la période coloniale à aujourd'hui. Avec les participants, elle a discuté du rapport de force entre le politique et l'institutionnel depuis les indépendances. Elle les a notamment interrogés sur leur vision des régimes politiques en Afrique et sur le lien entre l'électeur et le citoyen.

## SÉANCE 23 – LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT ET LES MÉDIAS

M<sup>ME</sup> KHOUDIA DIOP KOUMÉ (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

Cette séance a été l'occasion pour les cadres parlementaires de comprendre la relation entre les médias et le Parlement au Sénégal ainsi que les deux leviers intervenant dans la communication parlementaire à l'Assemblée nationale, soit la direction de la communication et la Commission culture et communication. La présentatrice a notamment insisté sur le fait qu'au-delà de l'impératif de visibilité institutionnelle, sa direction cherche à réconcilier les citoyennes et les citoyens avec leur institution et à valoriser les acquis parlementaires dans le domaine du contrôle de l'activité gouvernementale et l'apport de son administration à la modernisation du parlement.



«Avec la communication, il s'agit de rendre visible et d'illustrer le travail harassant du député et d'améliorer les relations entre les parlements et la presse.»

- Khoudia Diop Koumé

## SÉANCE 24 – TABLE RONDE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

M<sup>ME</sup> MARIE-JOSÉPHINE DIALLO (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL) ET M. MICHEL BONSAINT (ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)

Pour les participants, la table ronde des secrétaires généraux a été l'occasion de poser toutes leurs questions sur les mandats quotidiens d'un secrétaire général. Des sujets comme la gestion d'une institution parlementaire, la relation avec les politiques et la progression de la carrière des fonctionnaires ont été amenés par les participants. Des questions à caractère plus personnel ont également été posées aux deux secrétaires généraux, qui se sont ouverts en toute honnêteté aux participants. La secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal a notamment fait un fort plaidoyer en faveur de l'*empowerment* des femmes, plaidoyer fermement appuyé par le secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec.

Les secrétaires généraux à la suite de leur participation à la table ronde.

## SÉANCE 25 – TRAVAUX D'ÉQUIPE ET MENTORAT

M. ERIC MONTIGNY (UNIVERSITÉ LAVAL)

JEUDI 21 JUIN (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

## SÉANCE 26 – L'ORGANISATION, LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DES SÉANCES EN COMMISSION

M. FRANÇOIS ARSENAULT (ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC) ET M. MADIANGANE FALL (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

Dans plusieurs parlements, les commissions parlementaires sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important, tant sur le plan législatif que sur le plan du contrôle de l'action gouvernementale. Qu'il s'agisse d'étudier un projet de loi ou de tenir des consultations publiques, le travail en commission nécessite une grande coordination de la part des fonctionnaires parlementaires. Cette formation a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur la planification des travaux en commission parlementaire. Les différents outils et les meilleures pratiques permettant aux fonctionnaires parlementaires d'assurer l'organisation, le bon déroulement et le suivi des séances ont été présentés aux participants.

À titre d'exemple, les questions suivantes ont été abordées :

- Comment se planifient des auditions publiques?
- Quels sont les principes de base de la rédaction d'un procès-verbal?
- De quelle manière peut-on faciliter le travail de la présidence?

#### SÉANCE 27 – LE TRAVAIL DE DÉPUTÉ

M. SEYDOU DIOUF (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL)

#### SÉANCES 28 ET 29 – LA DÉMOCRATIE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

M. FRANÇOIS ARSENAULT (ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)

ET M. FRANÇOIS GÉLINEAU (UNIVERSITÉ LAVAL)

Pour la dernière séance du Programme, l'Assemblée nationale du Québec et l'Université Laval ont ensemble offert une séance sur la démocratie et sur la participation citoyenne. Le doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval a commencé la séance par une introduction sur les notions de démocratie, de participation citoyenne et du rôle des parlements en la matière. Avec l'auditoire, il a cherché à répondre à trois grandes questions :

1. En démocratie, la participation relève-t-elle de l'initiative citoyenne ou est-elle un droit qui doit être encadré/protégé par les institutions?;
2. Quelles sont les différentes formes que prend la participation citoyenne en démocratie?; et
3. Que doivent/peuvent faire les parlements pour faciliter/encourager la participation citoyenne?

À sa suite, le directeur général des affaires parlementaires de l'ANQ a présenté plus concrètement les diverses formes de participation citoyenne de cette institution. Il a notamment été question des consultations publiques, des consultations en ligne, des commentaires en ligne, des pétitions, de l'éducation à la démocratie et de la communication institutionnelle via les médias sociaux.



*«En ce qui me concerne, l'expérience du PIFP est une véritable aubaine, en fait, elle constitue un élément potentialisateur pour ma carrière. Car, elle vient, à côté de mes connaissances pratiques, asseoir un savoir théorique opérationnel. Aujourd'hui, je me sens plus apte à gérer des missions importantes au sein de mon administration. J'ai désormais le sentiment de connaître un peu plus et mieux, mon rôle et celui d'un haut responsable administratif au sein d'un parlement.»*

*- Ghislain Claude Essabe  
participant de l'Assemblée nationale du Gabon*

## PRÉSENTATIONS DES ÉQUIPES

### ÉQUIPE 1

#### **Composée de :**

*M<sup>ME</sup> MAIMOUNATA BATIONO (BURKINA FASO)*  
*M. MAMADOU CISSÉ (SÉNÉGAL)*  
*M. MBAISSISSEM KOULAYO (TCHAD)*  
*M. AMADOU TELFI (NIGER)*

#### **Thématique :**

*ÉLABORATION ET DIFFUSION DU JOURNAL DES DÉBATS.*

#### **En bref :**

L'équipe 1 s'est penchée sur l'absence de comptes rendus intégraux des débats, sur leur publication tardive aussi si les deux situations se présentent. Diverses causes ont été diagnostiquées : le manque de professionnalisme du personnel ou le manque de ressources humaines, un système de transcription archaïque et non adapté, l'inadéquation des compétences avec les outils de travail de l'heure, une mauvaise répartition des tâches dans les services concernés, l'analphabétisme de certains députés, le peu d'intérêt des parlementaires pour la relecture des comptes rendus intégraux et la réticence de la majorité parlementaire à leur publication.

Ciblant les diverses barrières au changement, l'équipe a proposé une stratégie d'action fondée sur cinq grands points :

1. Sensibiliser les personnes élues et les amener à s'inscrire dans le processus du changement;
2. Intensifier les activités d'information et de sensibilisation auprès des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires;
3. Organiser des visites d'imprégnation et d'échange auprès des parlements où l'élaboration et la diffusion du journal des débats sont efficaces;
4. Introduire un projet de modernisation du service des comptes rendus intégraux avec un volet renforcement des capacités des ressources humaines et un volet renforcement matériel;
5. Faire approuver, par les parlementaires ou par la structure désignée, tous les comptes rendus de la session avant chaque départ en vacances parlementaires.

### ÉQUIPE 2

#### **Composée de :**

*M<sup>ME</sup> AFÈIGNIDOU BILABINA (TOGO)*  
*M. PHALKUN CHEA (CAMBODGE)*  
*M. ABDOULAYE NDAW (SÉNÉGAL)*

#### **Thématique :**

*INTERFÉRENCE DU POLITIQUE DANS LA GESTION DE LA CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES.*

**En bref :**

Divers constats ont poussé l'équipe 2 à se pencher sur l'interférence du politique dans la gestion de la carrière des fonctionnaires parlementaires. Ses membres ont notamment évoqué la délimitation complexe entre l'administratif et le politique, la politisation de certains postes administratifs et le rattachement délibéré de certains services à l'autorité politique.

Pour dénouer cette situation problématique, les trois membres de l'équipe proposent notamment aux institutions parlementaires d'instituer un manuel de description des tâches et des postes administratifs, d'instaurer un dialogue permanent entre le personnel et l'administration. Enfin, mettre en place une culture de la communication verticale et horizontale.

Par ces divers moyens, le personnel administratif aurait ainsi un statut particulier et serait davantage indépendant du politique. Cela améliorerait le climat de travail ainsi que l'efficacité de l'administration parlementaire.

**ÉQUIPE 3****Composée de :**

*M. GHISLAIN CLAUDE YVON ESSABE (GABON)*

*M<sup>ME</sup> AMINATA FALL (SÉNÉGAL)*

*M. PATRICK BANZA KALOLO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)*

*M. KOFFI DODZI KASSAMADA (TOGO)*

**Thématique :**

*AMÉLIORER LA COMMUNICATION ENTRE LE PARLEMENT ET LE PEUPLE.*

**En bref :**

Les quatre membres de l'équipe 3 ont constaté un déficit de communication entre les parlementaires et le peuple. Les raisons qu'ils évoquent pour illustrer ce phénomène sont les préjugés et la mauvaise perception du travail des parlementaires, des attentes non satisfaites de la population et, en contrepartie, les demandes inappropriées auprès des parlementaires. Ils ciblent aussi la diversité des personnels parlementaires et leurs objectifs.

Ils ont construit un argumentaire basé sur deux objectifs : convaincre la hiérarchie administrative de la nécessité de la formation du personnel, avec pour finalité de mieux définir et comprendre les rôles de chacun, et convaincre la hiérarchie politique de la nécessité de développer des instruments de communication externes pertinents, de façon à augmenter l'efficacité et la visibilité de l'institution. Diverses phases ont été développées sur l'échelle temporelle d'une législature, incluant quatre types d'activités :

1. l'organisation de séminaires à l'intention du personnel et des députés sur le travail parlementaire;
2. la diffusion des séances plénières à la radio, à la télévision et via les médias sociaux;
3. la publication de rapports ou la création d'un site internet régulièrement mis à jour;
4. l'organisation d'activités à l'intention de la population, particulièrement des jeunes.

## ÉQUIPE 4

### Composée de :

M. ASSÉWÈ LAKMON (TOGO)

M. MANDO TALA (TCHAD)

M. JEAN GABRIEL ZERBO (BURKINA FASO)

### Thématique :

ABSENTÉISME DES DÉPUTÉS.

### En bref :

Les membres de l'équipe 4 examinent la question de l'absentéisme des députés, car il s'agit d'une problématique majeure dans leur Parlement respectif. Pour eux, un élu a une mission de représentation; il doit donc être assidu et présent en Chambre pour bien répondre aux besoins du peuple. Selon eux, l'absence au Parlement de nombreux parlementaire terni l'image de l'institution et du rôle de représentant, nuit à la qualité des travaux parlementaires, pose un problème d'éthique et constitue un gaspillage des deniers publics.

La stratégie proposée pour répondre à cet enjeu se décline en trois objectifs :

1. Définir des sanctions dans les textes de loi, c'est-à-dire produire un rapport sur l'adoption de sanctions, le défendre auprès de la classe politique et préparer la législation relative à ces sanctions;
2. Appliquer les sanctions établies, ce qui suppose d'informer les élus sur l'existence de ces sanctions et de les mettre en œuvre en toute circonstance;
3. Renforcer les capacités des députés en les dotant de ressources humaines et en révisant leurs émoluments.

---

Les membres de l'équipe 4 pendant leur présentation.



## ÉQUIPE 5

### **Composée de :**

M. JEAN PIERRE DACOSTA (SÉNÉGAL)  
M. FELIX DJELASSEM (TCHAD)  
M. IBRAHIM OUSMANE (NIGER)  
M<sup>ME</sup> RAKETA ZOROMÉ (BURKINA FASO)

### **Thématique :**

*LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES :  
CAS DE LA FORMATION.*

### **En bref :**

Les fonctionnaires parlementaires constatent que leur Parlements respectif n'est pas suffisamment outillé pour assumer efficacement ses responsabilités. Ils se sont penchés sur les mécanismes à mettre en place pour améliorer l'efficacité des institutions parlementaires à travers la mise en œuvre de formations ponctuelles.

Selon l'équipe 5, la mise en œuvre d'un tel changement permettra aux fonctionnaires parlementaires d'améliorer leur rendement, d'augmenter leur productivité et de renforcer leurs capacités.

## ÉQUIPE 6

### **Composée de :**

M. KOFFI ERIC KOUADIO (CÔTE D'IVOIRE)  
M. PAPY NDAMBO KUMAPENDE (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)  
M. TCHAA LAKIGNAN (TOGO)  
M<sup>ME</sup> SOUN PUTTHAVY (CAMBODGE)

### **Thématique :**

*CRÉATION D'UNE CANTINE AU SEIN DU PARLEMENT, AU PROFIT DES PARLEMENTAIRES ET DU  
PERSONNEL.*

### **En bref :**

Les membres de l'équipe 6 s'intéressent à l'absence de cantines au sein de certaines institutions parlementaires. Ils présentent un plan d'action sur l'implantation de services de restauration. Ils ont d'abord établi une stratégie par acteurs afin de faire approuver le projet, puis ils ont conçu un plan détaillé sur sa réalisation, incluant la recherche de financement, la construction d'un bâtiment, la mise en place d'un comité de gestion et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en chantier.

Pour eux, la mise en place d'une offre alimentaire aura notamment pour effet d'améliorer la performance et l'efficacité au travail, de réduire les frais des personnes élues et du personnel et de ne plus interrompre les débats parlementaires.

Le groupe est réuni autour du président de l'Assemblée nationale du Sénégal, du secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec et de la secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal.

## ACTIVITÉ – RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL, M. MOUSTAPHA NIASSE

À la suite de leurs exposés, les fonctionnaires parlementaires ont eu le privilège de rencontrer le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, M. Moustapha Niasse. Celui-ci a souligné l'importance qu'il accordait au travail de l'administration parlementaire, essentiel au bon fonctionnement de toute institution législative. Par son érudition et sa confiance en l'administration parlementaire, le président a grandement inspiré les personnes présentes.

## CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

*M<sup>ME</sup> MARIE-JOSÉPHINE DIALLO (ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL),  
M. ALIOUNE BADARA DIOP (UCAD), M. FRANÇOIS GÉLINEAU (UNIVERSITÉ LAVAL)  
ET M. MICHEL BONSAINT (ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)*

Les personnes qui ont suivi la formation ont reçu une attestation de participation à la 4<sup>e</sup> édition du PIFP signée par les représentants de l'Assemblée nationale du Sénégal, de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, de l'Université Laval et de l'Assemblée nationale du Québec. Les quatre institutions étaient représentées.

---

Rencontre avec le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, M. Moustapha Niasse.



## ÉVALUATION GLOBALE

À la fin du Programme, les membres du groupe ont été invités à s'exprimer de vive voix sur l'ensemble de leur expérience. Plusieurs points positifs sont ressortis, comme la grande qualité de l'accueil et de l'enseignement. La pédagogie québécoise – tant de la part des universitaires que des administrateurs parlementaires – a grandement été appréciée. Plusieurs personnes ont affirmé que leurs attentes ont été comblées par cette formation de haut niveau. Enfin, elles ont souligné le lien fraternel qui s'est rapidement développé non seulement entre les fonctionnaires, mais aussi avec les membres de l'organisation et l'équipe de formation. Cet esprit de groupe a largement contribué au succès de la 4<sup>e</sup> édition du PIFP.

Certaines critiques ont également été évoquées et guideront l'amélioration du Programme pour les prochaines éditions. Plusieurs ont trouvé l'horaire particulièrement chargé. Les diverses séances n'étaient pas toujours suivies d'échanges entre le groupe et la personne qui donne la formation, en raison d'un contenu trop important dans un temps imparti trop limité. Par ailleurs, selon les cadres parlementaires, certains thèmes fondamentaux n'ont pas été abordés : les relations interparlementaires, la coopération entre institutions parlementaires et la gestion d'un Parlement bicaméral en sont quelques exemples.

---

Les participantes et participants lors de la cérémonie de clôture.



Enfin, les participantes et les participants ont proposé de vive voix certaines améliorations à apporter au Programme. D'abord, ils souhaiteraient la création d'un réseau d'échange et de suivi afin de rester en contact et de continuer d'échanger sur leurs apprentissages, leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Pour répondre à cette demande, l'organisation a créé un groupe privé sur la plateforme Facebook. À plus long terme, ce groupe pourrait être utilisé par l'Université Laval et par l'Assemblée nationale du Québec pour vérifier quels acquis les participants ont pu mettre en pratique dans leur quotidien.

Dans un autre ordre d'idées, les cadres parlementaires estiment qu'une reconnaissance officielle de la formation sous forme de sanction des études est souhaitable. En effet, ils aimeraient poursuivre leur formation dans le domaine de l'administration parlementaire offerts par l'Assemblée nationale du Québec et l'Université Laval.

Après les discussions, un questionnaire d'évaluation a été remis aux membres du groupe afin qu'ils puissent mesurer divers éléments associés au contenu et à l'organisation du séjour. À noter que les témoignages sont anonymes. Les résultats détaillés se trouvent aux pages suivantes.

Essentiellement, il ressort des évaluations écrites une très grande satisfaction des cadres parlementaires en ce qui a trait au contenu offert. Ils se montrent particulièrement satisfaits des méthodes pédagogiques utilisées et du contenu des présentations. En effet, leur appréciation globale du contenu du Programme est de 95% (4,73/5). S'ils ont tous apprécié le contenu des formations, plusieurs ont également souligné la qualité du travail d'équipe et du partage facile entre les formatrices et formateurs et les participantes et participants

Le volet « Organisation de la formation et du séjour » a obtenu des résultats convenables, soit une moyenne de 83 % (4,16/5). Les méthodes pédagogiques, le contenu des présentations, l'excursion et les repas servis par l'Assemblée nationale du Sénégal ont particulièrement été appréciés par la cohorte 2018. Le contexte de la délocalisation du Programme peut expliquer le résultat un peu plus faible octroyé à ce volet, comparativement aux éditions précédentes.

Les tableaux suivants présentent la note moyenne obtenue pour chacun des questions qui figuraient dans le formulaire d'évaluation ainsi que quelques commentaires du groupe.

## Moyenne des évaluations finales

### Appréciation globale du contenu

Le contenu du Programme a répondu à mes besoins :	4,5/5
Les informations et habiletés acquises sont transférables dans mes tâches :	4,09/5
Le Programme était équilibré :	4,36/5
Globalement, mon appréciation du Programme est positive :	4,73/5

### Commentaires

Personnellement je suis très satisfait de la formation et mes attentes personnelles ont été comblées tant sur le point de vue de l'accueil que du point de vue du contenu de la formation. Je rentre dans mon administration muni des outils nécessaires à un service responsable, novateur et performant.

Je félicite tous ceux qui ont initié le présent programme de formation. Je suis comblé et puis affirmer que j'ai appris beaucoup de choses.

Une formation de qualité qui a respecté ses objectifs en faisant une confrontation entre la pratique et la théorie. Les séances de travail pratique ont été très fructueuses. Une formation de ce genre est à renouveler sans cesse, la délocalisation du programme a permis une plus large participation des fonctionnaires parlementaires des pays africains et aussi de l'Asie.

Le contenu a été excellent en particulier celui traitant de l'administration parlementaire.

De nombreux partages de connaissances entre les formateurs et les participants, un travail d'équipe stimulant.

Juste un grand remerciement à l'Université Laval, à l'Assemblée nationale du Québec et à l'Assemblée nationale du Sénégal, ainsi qu'à toute l'équipe, mes félicitations.

Satisfaction totale.

Les contenus et la qualité des intervenants sont excellents, cependant il serait intéressant d'intégrer des modules sur (1) la légistique; (2) la diplomatie parlementaire; (3) l'organisation et les missions des services en charge des relations internationales et interparlementaires; (4) une approche parfois plus spécifique aux parlements bicaméraux.

## Moyenne des évaluations finales

### Organisation de la formation et du séjour

Locaux utilisés pour la formation :	4.23/5
Déroulement du programme (enchaînement des activités, encadrement, horaire...) :	4/5
Matériel didactique :	4.32/5
Méthodes pédagogiques :	4.36/5
Contenu des présentations :	4.41/5
Qualité de l'hébergement proposé :	3.59/5
Excursion à l'île de Gorée :	4.5/5
Nourriture fournie par l'Assemblée nationale du Sénégal :	4,91/5
Nourriture fournie par l'UCAD :	3.14/5

### Commentaires

Je suis totalement satisfait du programme, j'ai aimé les thèmes proposés et présentés, l'accueil réservé aux participants. Toutefois en ce qui concerne la nourriture j'ai été déçu par les plats proposés au campus de l'UCAD. Les formateurs sont à la hauteur de leur présentation suscitant en nous l'envie et le désir d'apprendre plus. Enfin, la deuxième semaine au Parlement fut pour moi une expérience inoubliable.

Le programme était très intéressant, nous avons eu un très bon accueil et une bonne communication entre les formateurs, les organisateurs et les collègues participants.

La formation a été très bien organisée et la disponibilité constante des organisateurs a été un grand atout. Les échanges ont été assez instructifs et le programme serait encore plus intéressant si l'on mettait davantage l'accent sur les échanges en réduisant le temps des communications parfois trop théoriques.

Professionalisme des formateurs et des organisateurs.

Les formateurs ont été d'une haute facture, ma satisfaction est totale, nous avons eu de grands moments d'échanges et de partage dans une atmosphère de famille.

L'excursion à l'île de Gorée a été parfaite.

Rien à dire, mes félicitations.

La formation a été intense du point de vue du calendrier programmé, mais intéressante. L'enchaînement des communications pourrait gagner à être programmé dans une demi-journée (par exemple entre 9 h et 15 h avec une pause repas à 13 h).

Aux prochaines éditions il faudrait prendre en considération les capacités financières des pays d'origine des participants concernant notamment l'hébergement à l'hôtel.

Les conditions d'hébergement n'ont pas permis un meilleur repos pour les participants, et le choix de leur hôtel leur a été contraint. Le cadre de la formation n'était pas conforme en raison de mauvaises conditions d'ordre sanitaire.

Direction des communications,  
des programmes éducatifs et de l'accueil  
Division de la reprographie et de l'imprimerie  
Assemblée nationale du Québec

Octobre 2018



Papier fabriqué au Québec



**DIRECTION DES RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES  
ET INTERNATIONALES ET DU PROTOCOLE**

Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3  
**Téléphone:** 1 418 643-7391  
**Courriel:** [cooperation@assnat.qc.ca](mailto:cooperation@assnat.qc.ca)  
**assnat.qc.ca**